Yvelines : « Le car-jacking, y a que ça qui paie ! »

24/04/2012 à 16h40

A Mantes-la-Jolie, des policiers ont arrêté le conducteur d'une Audi A4 dont la propriétaire, une femme seule, avait signalé le vol du véhicule après un car-jacking. Le conducteur, âgé de 17 ans -et donc sans permis- a été placé en garde à vue. Le point de départ d'une enquête qui a permis d'arrêter au total trois mineurs.

> *Les policiers ont retrouvé dans les affaires du suspect un téléphone portable contenant une vidéo où le jeune homme se mettait en scène au volant, roulant à 160 km/h sur une nationale. Accompagné de deux complices, il fanfaronnait et chantait ce refrain : "le car-jacking, y a que ça qui paie !"*

Le lendemain de cette première arrestation, un nouveau car-jacking dans les environs a été signalé aux policiers par les gendarmes. Une femme enceinte de huit mois et son petit garçon de trois ans avaient été contraints de quitter leur véhicule, une Nissan Micra, sous la menace de malfaiteurs armés d'une bombe lacrymogène.
La voiture a été repérée dès le lendemain par la police. Ses deux occupants ont alors été arrêtés et formellement reconnus par la femme enceinte.
Il s'agissait bien des complices du premier jeune homme. Ils ont reconnu les faits lors de leur garde à vue
Les trois jeunes hommes ont 17 ans et deux d'entre eux n'avaient jamais eu affaire à la police. Un seul est connu pour des délits mineurs. Domiciliés à Epône et à Mantes-la-Jolie, les trois mineurs ont été incarcérés dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Porcheville (Yvelines).
Europe 1 via Defrancisation